

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siren : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Mobiliser sa population

Pour changer un territoire, la seule action de l'administration ne suffit pas, pour que des changements s'opèrent vraiment et surtout durablement, il faut qu'ils soient adoptés par la population.

Cette nécessité vous impose d'aller au-delà de la simple action pour que les objectifs que vous recherchez puissent être atteints. Elle vous oblige à faire tous les efforts possibles pour faire comprendre et accepter vos décisions. Cette nécessité est d'autant plus importante que vos concitoyens sont de plus en plus nombreux à ressentir l'envie de participer à la prise de décision publique ou à l'action de votre territoire.

Cette formation vous permettra aussi de découvrir les outils de mobilisation de votre population qui peuvent permettre de renforcer vos marges de manœuvre.

Ce programme peut être réadapté selon vos besoins spécifiques.

Public : Elus communaux- Agents et cadres territoriaux

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référente pour des solutions de compensation au bon déroulement de votre formation.

Durée : 8 Heures

Tarif : 80€ de l'heure soit 640€ la journée

Prérequis :

- Connaissances de base du rôle de l'élu.
- Connaissances de base du droit des collectivités locales et des élections.
- Première expérience au contact des citoyens.

Modalités d'inscription :

- Éligibilité au droit individuel à la formation*
- Inscription via le budget votre collectivité*
- Inscription individuelle

Nous contacter :

Référente handicap : refhandicap@ct-iftes.com / Ligne directe : 09 77 19 76 04

Référente pédagogique : refpedagogie@ct-iftes.com / Ligne directe : 07.87.28.52.88

Référente logistique : reflogistique@ct-iftes.com / Ligne directe : 06.11.36.96.72

Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Evaluation de la formation à l'issue de la journée.
- Evaluation de la formation à froid

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Cas pratiques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Date de mise à jour : 10/08/2021

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siret : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Les objectifs de la formation :

- Comprendre les nouvelles attentes de la population
- Découvrir les outils de démocratie locale et participative
- Mettre en place des dispositifs de participation concrète de la population
- Communiquer et mobiliser la population
- Le statut

Le contenu de la formation :

Les nouvelles attentes de la population :

- Abstention et crise de la légitimité représentative
- Les leçons de la crise des gilets jaunes
- Analyse des dernières études d'opinion

Découvrir les outils de démocratie locale :

- Les obligations des collectivités
- Les référendums et consultations locaux
- Les assemblées de citoyens
- Les nouveaux outils numériques

Mettre en place des dispositifs de participation :

- Soutenir les petites actions citoyennes
- Intégrer sa population aux politiques publiques
- Organiser des évènements participatifs
- Mettre en place des outils de gestion de risques et de prévention de la délinquance

Communiquer et mobiliser la population :

- Aller à la rencontre des citoyens sensibles à l'action municipale
- Identifier les actions citoyennes
- Identifier les associations à mobiliser
- Communiquer efficacement

Le statut des collaborateurs occasionnels de la fonction publique :

- Le statut des collaborateurs occasionnels
- La nécessité d'encadrement
- Les risques et la responsabilité liés au recours des collaborateurs occasionnels

Évaluation des acquis :

L'évaluation des acquis des stagiaires ayant suivi cette formation est mesurée grâce :

- À une pédagogie interactive
- Au traitement de cas pratiques en cours de formation
- À des exercices et questionnaires en cours de formation
- À une évaluation à la suite de la formation

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siret : 88439385100024
 Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Financer votre formation :

1* – SUR LE BUDGET FORMATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ

La loi a institué un droit à la formation pour chaque élu-es d'une collectivité.

Ce droit, individuel, est ouvert aux élu-es de toutes les collectivités locales et regroupements, sans restriction. L'élu-e détermine librement le thème, le lieu de la formation, l'organisme agréé qui le dispense, quel que soit son statut au sein de sa collectivité (majorité ou opposition). La mise en œuvre du droit à la formation de l'élu-e s'inscrit dans le cadre du budget annuel et est obligatoire : de 2% minimum du montant total des indemnités de fonction allouées aux élu-es de la collectivité, et jusqu'à 20% de ce montant.

2* – SUR VOTRE DIF ELU-ES

Ouvert à tous les élu-es locaux depuis 2017, le Droit Individuel à la Formation (DIF) des élu-es vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu-e, y compris les formations nécessaires à sa réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat.

Arrêté du 12 juillet 2021 – Tableau simplifié de calcul des droits des élus

Situation de l'élu au 22 juillet 2021		Droits crédités le 23 juillet 2021		
Mandat ou ancien mandat	Droits DIFE au 22 juillet 2021	Enveloppe annuelle	Enveloppe issue de la conversion des heures non utilisées	Enveloppe totale disponible au 23 juillet 2021
Conseiller municipal, élu ou réélu en 2020,	20h Cas d'un élu n'ayant pas utilisé les droits acquis au titre de la première année de mandat (20h).	400€ TTC	300€ TTC (20h non-utilisées converties au taux de 15€)	700€ TTC
	12h Cas d'un élu ayant effectué 8h de formation depuis son élection	400€ TTC	180€ TTC (12h non-utilisées converties au taux de 15€)	580€ TTC
Conseiller régional ou départemental	0h (en cas de réélection, les droits acquis au titre du précédent mandat sont effacés)	400€ TTC	0	400€ TTC
Ancien conseiller régional ou départemental, n'exerçant plus aucun mandat local et non-retraité	100h Cas d'un élu n'ayant jamais utilisé les droits acquis au titre du mandat échu	0	1500€ TTC (100h non utilisées converties au taux de 15€)	1500€ TTC à consommer dans les six mois suivant la fin du mandat

Le montant maximum des droits susceptibles d'être détenus sur les comptes DIFE est de 1500€ jusque fin décembre 2021 puis de 700€ à compter du 1^{er} janvier 2022. En effet, les anciens conseillers et régionaux peuvent bénéficier, dans les six mois suivant la fin du mandat, d'un montant maximum de 1500€. A partir du 1^{er} janvier 2022, le montant maximum atteignable sera de 700€ (cas d'un conseiller municipal n'ayant pas utilisé son DIFE depuis son élection en 2020, illustré dans la première ligne du tableau).

[Formulaire Demande de financement DIF ELUS-v 2017-07.pdf \(caissedesdepots.fr\)](#)

[remboursement-frais-formation-metropole.pdf \(caissedesdepots.fr\)](#)

[Microsoft Word - Barème des frais DIF Elus-v 2020-05-13.docx \(caissedesdepots.fr\)](#)

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siret : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

